

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le 17 juin à 19h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 10 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 12

POUVOIRS : 2

EXCUSE : 1

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- 1° Décide de ne pas exercer son droit de préemption pour une propriété située rue des Raffards.
- 2° Donne son accord pour une convention à passer avec la commune de St-Romain-Le-Puy pour des travaux de curage de fossés en limite des deux communes.
- 3° Ne peut se prononcer sur le vœu voté par le collectif ferroviaire Clermont-Thiers-Boën—St-Etienne-Lyon.
- 4° Donne son accord pour les rythmes scolaires suivants à partir de la rentrée 2021 : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 08h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.
- 5° Approuve le nouveau règlement intérieur des services périscolaires municipaux (garderie-restaurant scolaire) à compter de la rentrée scolaire 2021.
- 6° Approuve la nouvelle tarification à appliquer aux services périscolaires municipaux à compter de septembre 2021.
- 7° Prend acte du rapport d'activités de Loire Forez agglomération de l'année 2020.
- 8° Donne son accord pour le changement de deux passerelles situées « Le Bourg » pour un coût s'élevant à 26 500 € ttc.
- 9° Prend connaissance du dispositif « ma commune – ma santé » de l'association ACTIOM, des stages de l'ASSE, du Tour de France en courant dont un passage a lieu dans notre commune le 27 juillet 2021, de l'avancement du bulletin municipal, du fonctionnement de la cantine, et du PLUi.

Le Maire,

Monique REY